

Communauté de Communes du Val de Vienne



Nombre de Conseillers :	45		
Présents :	38		
Votants :	38		
Pour :	37	Contre :	-
Abstention :	1		

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE séance du 28 Septembre 2006 Objet : LIGNE A GRANDE VITESSE POITIERS – LIMOGES CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE AU DEBAT PUBLIC

L'an deux mille six, le 28 septembre, à 18 H 30, les Membres de la Communauté de Communes du «Val de Vienne» dûment convoqués, se sont réunis à SEREILHAC – Salle polyvalente «Maison Neuve» sous la Présidence de M. Daniel NOUAILLE.

Etai^{ent} présents : M. NOUAILLE, Mme SALESSE, MM. DELEONET, DARTHOUT, SALAGNAD, Mmes TIGOULET, BARBAUD, MM. LE COZ, TRAMPONT, COUTY, LEBOUTET, BOULESTEIX, POUMEROULY, Mmes MOIRAND, PUIVIF, MM. DESBORDES, LERENARD, GRANGER, Mme ACHARD, MM. ZARB, BARRY, CHAZELLE, GEORGES, MERIGAUD, Mme BARRY, MM. MARTINAUD, MORICEAU, FOUGERAS, BOUSSOU, VIGNERAS, MILORD, BRIAT, Mme RIGOLET, MM. CASTAGNE, Mme VALADE, MM. COUSY, CHENIER, JEANTAUD.

Absents excusés : M. SERVAUD, Mme LESTANG représentée par Mme SALESSE, M. SALESSE représenté par M. DELEONET, M. BEAUDOU représenté par M. TRAMPONT, M. SOTTE, M. FAUCHER procuration à M. LEBOUTET, M. DUROUX représenté par Mme PUIVIF, M. REBEYROL procuration à M. DESBORDES, M. ABRIAT, M. MAURIN représenté par M. GRANGER, MM. DEMERLIAT, LAURENDEAU, M. GANDOIS représenté par M. GEORGES, Mme GRANGER, M. PETINIAUD représenté par Mme RIGOLET, Mme LANTERNAT représentée par M. JEANTAUD.

Secrétaire : M. Christophe CHENIER

Monsieur le Président rappelle :

La mise en place de rames TGV pendulaires sur l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse qui avait fait l'objet d'un protocole d'accord en 2001 a été abandonnée lors du Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire (CIAT) du 18 décembre 2003 et ce même CIAT a décidé du lancement d'études pour examiner la faisabilité d'une ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges.

Sans remettre en cause l'intérêt que présentait le projet POLT utilisant la technologie pendulaire sur la ligne actuelle et dont on peut regretter l'abandon par l'Etat le 18 décembre 2003, il convient de rappeler que dans le cadre du schéma directeur national des liaisons à grande vitesse lancé au début des années 90, les Responsables des Grandes Collectivités avaient suggéré la création d'un barreau Poitiers Limoges plutôt que la solution préconisée par quelques responsables socio professionnels dite du Y renversé, qui avait été retenue puis abandonnée en 1996 et remplacée par le POLT. La solution du barreau Poitiers Limoges présentait en effet un coût d'infrastructures nettement réduit pour un gain de temps supérieur et des problèmes environnementaux beaucoup moins importants.

Aujourd'hui, alors même que la Région Midi-Pyrénées a fait connaître sa préférence pour une desserte ferroviaire de l'agglomération toulousaine par le TGV atlantique via Bordeaux, il est indispensable que l'ensemble des acteurs concernés soutiennent le projet de LGV Poitiers Limoges soumis au débat public qui a lieu du 1er septembre au 18 décembre 2006, comme le font les compagnies consulaires du département - chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat -

Outre le renforcement de l'accessibilité aux métropoles européennes et à l'Ile de France en permettant une liaison de Limoges avec Paris en 2 heures - voire moins, le positionnement du Pôle majeur autour de Limoges de la Haute Vienne sur le réseau TGV accroîtra son attractivité et son ouverture sur les autres Régions françaises et l'Europe. Cette desserte constitue la condition essentielle au développement économique, social et culturel de notre Région.

Des trois options de passage étudiées par Réseau Ferré de France dans le dossier soumis au débat public, la Communauté de communes du Val de Vienne privilégie l'option dite « centrale » qui offre la liaison la plus rapide avec Paris en 1 h 50, pour un taux de rentabilité supérieur à celui exposé dans les deux autres schémas (3,3 % contre 2 %) et un coût modérément plus élevé (1,3 milliard d'euros contre 1,15 milliards d'euros).

Ce choix impose une amélioration des performances et de l'harmonisation des TER (notamment la ligne St Junien Aix Limoges qui dessert un bassin de population de plus de 40 000 habitants), avec les transports départementaux et ceux de Limoges Métropole.

RFF fera connaître sa décision dans les 5 mois qui suivent la clôture du débat public. Si la poursuite du projet est envisagée, il conviendra ensuite d'arrêter un échéancier de réalisation et de définir le montage financier correspondant. Selon RFF, une mise en service de l'infrastructure serait à prévoir d'ici une dizaine d'années afin d'avoir ainsi une ouverture concomitante avec celle de la LGV Sud Europe Atlantique prévue en 2016.

Toutefois, le projet de LGV entre Poitiers et Limoges ne doit pas occulter la question de la modernisation de l'axe central actuel sur lequel, pour l'heure, la mise en service des rames TEOZ n'a pas apporté d'amélioration significative. Celle-ci devra donc être effective tant en ce qui concerne l'infrastructure proprement dite que les matériels.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Apporte son soutien au projet de LGV Poitiers Limoges élaboré par Réseau Ferré de France et donne mandat au Président pour représenter le Val de Vienne et prend toutes les initiatives concernant le projet,
- Rappelle avec force à Réseau Ferré de France et à la SNCF la nécessité absolue d'améliorer la desserte actuelle par l'axe central tant en ce qui concerne les infrastructures que les matériels,
- Transmet la présente délibération à Madame la Présidente de la commission particulière du débat public en vue de sa prise en compte comme contribution au débat public en cours.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : **29 SEP. 2006**

Publication ou Notification le :

29 SEP. 2006

**POUR EXTRAIT CONFORME,
AIXE SUR VIENNE, le 29 SEPTEMBRE 2006**

**LE PRESIDENT,
Daniel NOUAILLE**

